

## COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES

## Office de la Naissance et de l'Enfance. — Conseil d'administration. — Nominations

Par arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 15 décembre 1988, sont nommés, pour un terme de cinq ans, membres du conseil d'administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, à partir du 22 décembre 1988 :

Berhin, Marie-Paul, à Liège;  
 Bertouille, Chantal, à Comines;  
 Beuzet, Annie, à Liège;  
 Bietlot, Yves, à Ottignies;  
 Blomme, Claudine, à Bruxelles;  
 Brenez, Georgette, à Ath;  
 Calmeyn, Yvette, à Mons;  
 Delcourt, Andrée, à La Louvière;  
 Delruelle, Jeanine, à Trooz;  
 Dombrowicz, Nathan, à Liège;  
 Dory, Anne-Marie, à Saint-Hubert;  
 Evrard, Philippe, à Bruxelles;  
 Flahaut, André, à Walhain;  
 Geubelle, Fernand, à Embourg;  
 Huvelle, Pierre, à Bruxelles;  
 Jeannée, Marie-Paul, à Bruxelles;  
 Laloy, Marie-José, à La Reid;  
 Lannoye, Madeline, à Vedrin;  
 Latiers, Catherine, à Latinne;  
 Lecomte, Christian, à Braine-le-Comte;  
 Lothier, Marie-Christine, à Mont-sur-Marchienne;  
 Malherbe, Jean-François, à Court-Saint-Etienne;  
 Manni, Gentile, à Liège;  
 Marchand, Hélène, à Blainmont;  
 Overloop, Michel, à Bruxelles;  
 Peffer, Michel, à Bruxelles;  
 Peters, Jeanine, à Bruxelles;  
 Pierquin, Marthe, à Wavre;  
 Sand, Alfred, à Bruxelles;  
 Toubeau, Emile, à Frameries;  
 Van Lil, Marie-Françoise, à Bruxelles;  
 Vokaer, Alain, à Bruxelles.

Par arrêté de l'Exécutif du 6 mai 1991 : Lalière, Christian, de Fosses-la-Ville; Vanderroost, Andrée, de Bruxelles; Hellendorff, Eric, de Biévène; Malevez, Mary, de Bruxelles; Delvaux, Dominique, de Liège et Denis, Françoise, de Cuesmes, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance pour terminer le mandat, respectivement de Brenez, Georgette, d'Ath; Overloop, Michel, de Bruxelles; Pierquin, Marthe, de Wavre; Lothier, Marie-Christine, de Mont-sur-Marchienne; Latiers, Catherine, de Latinne et Calmeyn, Yvette, de Mons.

## Office de la Naissance et de l'Enfance. — Règlement organique. — Approbation

Par arrêté du 5 avril 1991, l'Exécutif de la Communauté française approuve le règlement organique du conseil d'administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

## VERTALING

## MINISTERIE VAN CULTUUR EN SOCIALE ZAKEN

## « Office de la Naissance et de l'Enfance ». — Raad van bestuur. — Benoemingen

Bij besluit van de Executieve van de Franse Gemeenschap van 15 december 1988, worden voor een termijn van vijf jaar, lid benoemd van de raad van beheer van het « Office de la Naissance et de l'Enfance », vanaf 22 december 1988 :

Berhin, Marie-Paul, te Luik;  
 Bertouille, Chantal, te Komen;  
 Beuzet, Annie, te Luik;

Bietlot, Yves, te Ottignies;  
 Blomme, Claudine, te Brussel;  
 Brenez, Georgette, te Aat;  
 Calmeyn, Yvette, te Bergen;  
 Delcourt, Andrée, te La Louvière;  
 Delruelle, Jeanine, te Trooz;  
 Dombrowicz, Nathan, te Luik;  
 Dory, Anne-Marie, te Saint-Hubert;  
 Evrard, Philippe, te Brussel;  
 Flahaut, André, te Walhain;  
 Geubelle, Fernand, te Embourg;  
 Huvelle, Pierre, te Brussel;  
 Jeannée, Marie-Paul, te Brussel;  
 Laloy, Marie-José, te La Reid;  
 Lannoye, Madeline, te Vedrin;  
 Latiers, Catherine, te Latinne;  
 Lecomte, Christian te 's-Gravenbrakel;  
 Lothier, Marie-Christine, te Mont-sur-Marchienne;  
 Malherbe, Jean-François, te Court-Saint-Etienne;  
 Manni, Gentile, te Luik;  
 Marchand, Hélène, te Blanmont;  
 Overloop, Michel, te Brussel;  
 Peffer, Michel, te Brussel;  
 Peters, Jeanine, te Brussel;  
 Pierquin, Marthe, te Waver;  
 Sand, Alfred, te Brussel;  
 Toubreau, Emile, te Frameries;  
 Van Lil, Marie-Françoise, te Brussel;  
 Vokaer, Alain, te Brussel.

Bij besluit van de Executieve van de Franse Gemeenschap van 6 mei 1991 worden lid benoemd van de raad van beheer van het « Office de la Naissance et de l'Enfance » : Lalière, Christian, te Fosses-la-Ville; Vanderroost, Andrée, te Brussel; Hellendorff, Eric, te Bever; Malevez, Mary, te Brussel; Delvaux, Dominique, te Luik en Denis, Françoise, te Cuesmes, om het mandaat te vervolledigen van respectievelijk, Brenez, Georgette, te Aat; Overloop, Michel, te Brussel; Pierquin, Marthe, te Waver; Lothier, Marie-Christine, te Mont-sur-Marchienne; Latiers, Catherine, te Latinne en Calmeyn, Yvette, te Bergen.

« Office de la Naissance et de l'Enfance ». — Organiek reglement. — Goedkeuring

Bij besluit van 5 april 1991, keurt de Executieve van de Franse Gemeenschap het organiek reglement van de raad van bestuur van de « Office de la Naissance et de l'Enfance » (Dienst voor Geboorte en Kinderwelzijn van de Franse Gemeenschap) goed.

REGION WALLONNE — WALLONISCHE RÉGION — WAALSE GEWEST

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

21 FEVRIER 1991. — Arrêté de l'Exécutif régional wallon  
 portant agrément d'organismes de crédit dans le cadre des lois d'expansion économique de 1959 et 1970

L'Exécutif régional wallon,

Vu la loi spéciale de 8 août 1980 de réformes institutionnelles, modifiée par la loi du 8 août 1988 et notamment l'article 6, 1er, VI;

Vu la loi du 17 juin 1959 instaurant et coordonnant des mesures en vue de favoriser l'expansion économique et la création d'industries nouvelles;

Vu la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique;

Vu l'arrêté royal du 17 août 1959 portant exécution de la loi du 17 juillet 1959 instaurant et coordonnant des mesures en vue de favoriser l'expansion économique et la création d'industries nouvelles;

Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1971 fixant certaines mesures provisoires d'exécution de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique;

Sur la proposition du Ministre du Budget, des Finances et du Transport pour la Région wallonne,

Arrête :

**Article 1er.** L'organisme de crédit ci-après est agréé pour consentir et gérer des crédits en application des lois des 17 juillet 1959 et 30 décembre 1970 sur l'expansion économique : Westdeutsche Handelsbank AG-Brussels Branch.

**Art. 2.** Cet agrément est accordé pour une durée illimitée sans préjudice toutefois de la possibilité d'une suspension ou d'un retrait.